

Si vous le permettez, je reviendrai sur la délibération tout de suite après nos quelques interrogations concernant l'habitat sur notre commune :

1/ A combien de pourcentage de logements sociaux ou aidés sommes - nous aujourd'hui sachant qu'il n'y a pas eu de livraison autres :

- que la 20 sur l'éco quartier des fontaines depuis 5ans 1/2,
- que les bailleurs sociaux souhaitent alléger leur parc en les vendant prioritairement à leurs occupants,
- que de nombreux lotissements se sont réalisés sur cette période

*Réponse : 20%*

2/ Y a-t-il des projets annoncés sur le court et moyen terme ?

*Réponse : SEMCODA sur le quartier des Fontaines dans un calendrier que n'est pas encore défini.*

Lors du dernier Conseil Communautaire, le président Martin a dit dans son intervention sur la révision du PLUI que la commune de Saint Marcel avait revu les priorisations de son PLUI, pouvez-vous nous apporter quelques éléments à ce sujet ?

*Réponses : Des demandes récentes ont été priorisées par rapport à d'autres secteurs encore en réflexion*

3/ Conflit Immobilier rue Julien Leneveu :

*Réponses : Les procédures au tribunal administratif sont toujours en cours.*

4/ Lotissement Rollin : quelle version définitive du projet :

*Réponse : Terres de Bourgogne porte un projet d'une douzaine de pavillons, pas de logement social.*

Merci pour ces réponses, je reviens donc à cette délibération.

Mon intervention sera courte, à l'identique des documents qui accompagnent cette délibération.

En effet Mme Rollet, vous citez beaucoup de documents références :

- un diagnostic portant sur le marché local du logement
- un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme
- un programme d'actions définissant les outils et moyens mis en œuvre par le GC
- des fiches par commune qui constituent une synthèse des chiffres clés, des orientations, objectifs et actions développés dans le PLH

Et après tout ça, vous nous invitez à nous prononcer par un vote.

Je me tourne donc vers vous chers collègues pour vous demander de répondre à cette simple question.

Connaissez-vous ou avez-vous pris connaissance de ces documents ?

*Réponses : Conseillers et Adjointes confirment ne pas avoir eu connaissance des documents précités.*

Comme prévu dans la délibération, je propose d'émettre un avis défavorable sur le contenu général du projet de PLH élaboré par le Grand Chalon au motif que les conseillers n'ont pas eu à disposition tous les documents permettant de se positionner de manière transparente concernant la commune de Saint Marcel.

*Résultat : 5 élus de la minorité et 2 conseillers de la majorité émettent un avis défavorable.*

*L'ensemble des autres élus de la majorité émettent un avis favorable sans avoir pris connaissance des dossiers.*